

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 SEPTEMBRE 2017 à 20 H

Présents : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. POTET Patrick, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme MORVAN Suzanne, M. BONNETON André, Mme CUZY Bernadette, M. COPPIN Franck, Mme FRETE Thérèse, M. BELLOT Patrice, Mme VILCHEZ Corinne, M. LERICHE Bruno, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme CARVALHO Michèle, Mme BERGER-PIOT Martine, M. KLEIN Daniel, Mme PIENS Antonella, M. JULIEN Jérémy.

Excusés : Mme KONATÉ Catherine, Mme PARENT Gaëlle, M. KARAYANOGLOU Roger, Mme LISOWSKI Thérèse, M. CATRY Bruno.

Pouvoirs : Mme KONATÉ Catherine à M. CALMELS Daniel, Mme PARENT Gaëlle à Mme BLONDEAU Isabelle, M. KARAYANOGLOU Roger à M. LETOFFE Jean-Guy, Mme LISOWSKI Thérèse à M. BONNETON André, M. CATRY Bruno à M. CARRASCO José.

Absent : M. POLUS Luc

Secrétaire de séance : Mme BERGER-PIOT Martine.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 30 juin dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décision prise en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal en date du 07/04/2014 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2017-096	SCI SOLE	AK 224	40
2017-097	Consorts FONTAINE	BH 147	1 151 de 2 169
2017-098	Consorts FONTAINE	BH 147	1 018 de 2 169
2017-099	Mr MARYE et Mme LASNEL	AD 101	246
2017-100	Mr DJELASSI	AD 59	262
2017-108	Mr TRAN HONG TAM	BC 76	825
2017-109	Consorts PRAQUIN	AD 148	335
2017-110	Mr VASILJEVIC	AK 203	711
2017-111	Mr POTTIEZ	AD 117	470
2017-112	OPAC de l'Oise	AC 251	160
2017-113	Mme DE ALMEIDA	ZD 156	1 842
2017-114	Mme CRESSON	AD 123	458
2017-115	Mme BEUVRIER	AJ 112	311

I- ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. LETOFFE

1 – Rapport de la concession GRDF 2016 :

Les données sont consultables en Mairie sur simple demande.

2 – Dénomination de la salle de Musique « Gérard Lessertisseur » – Délib n° 2017-116 :

L'épouse de M. Lessertisseur Gérard a sollicité la Commune pour que la salle de Musique soit dénommée au nom de son époux en hommage à celui-ci qui a pendant 40 ans œuvré à la fanfare « La résonnante ».

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

3 – Motion contre le Plan de Prévention des Risques d’Inondations (PPRI) - Délib n° 2017-117 :

Par arrêté en date du 28 décembre 2011, le Préfet de l’Oise a prescrit la révision du Périmètre de Risques Naturels d’Inondation (PPRI). Il consiste d’assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques d’inondation générés par le débordement de l’Oise et de l’Aisne.

Conformément au Code de l’Environnement (article R562-7), le projet de PPRI doit être soumis pour avis aux communes et EPCI territorialement compétents dans un premier temps, puis à une enquête publique avant approbation par le Préfet.

Cependant, il apparaît que le recueil des données historiques et l’expérience des élus locaux n’aient pas été pris en compte. Les ouvrages de protection contre les crues réalisés (remblais d’infrastructures linéaires (ferroviaires ou routiers), ouvrages de protection réalisés par les collectivités comme digues, vannes de crues...) ont eux aussi été bannis.

De plus, il aurait été intéressant de prendre également en considération, les deux projets majeurs du territoire, à savoir le Canal Seine Nord Europe et MAGEO, qui ne resteront pas sans conséquences sur le niveau d’aléa (diminution).

Face à ces abstractions et aux remises en cause par l’application du PPRI en l’état actuel de plusieurs projets territoriaux au niveau du développement économique et touristique, il est proposé au Conseil Municipal d’émettre un avis défavorable au projet de PPRI des vallées de l’Oise et de l’Aisne, secteur amont de Compiègne.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

II- FINANCES / EMPLOI

Rapporteur : MME BALITOUT

4 – Promotions internes- Délib n° 2017-118 :

La Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable sur le projet de tableau d’avancement de grade au vu de la situation individuelle des agents dans sa réunion du 20 juin 2017. Il en résulte les suppressions et créations de postes suivantes qui peuvent être effectives à compter du 1er octobre 2017.

Créations :

2 postes d’Agent de Maîtrise Territorial 35h/semaine

Suppressions :

2 postes d’Adjoint Technique Principal 1ère classe 35h/semaine

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Voir le tableau des agents titulaires et stagiaires ci-dessous.

Annexe 1

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES- TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTER DU 01/10/2017

Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi (en centièmes)
-----------------------------	---------------------	--------------------------------------

FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	2	35 h dont 1 NON POURVU
Rédacteur Principal 1ère classe	3	35 h
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	7	35 h dont 1 à T P
Adjoint Administratif	4	35 h dont 1 à T P et 2 NON POURVUS
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien principal 2ème classe	1	35 h
Agent de Maîtrise principal	4	35 h
Agent de Maîtrise	5	35 h dont 1 à T P
Adjoint technique principal 1ère classe	1	1 NON POURVU
Adjoint technique principal 2ème classe	4	35 h dont 1 NON POURVU
	1	30 h
Adjoint technique	15	35 h dont 1 NON POURVU
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	28 h
	1	27,80 h
	2	26,27 h
	1	25,84 h
	1	25 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h (Disponibilité pour convenances personnelles) 1 NON POURVU
	2	20 h
	1	19,61 h
	1	18,81 h
	1	17,5 h
	1	14,21 h
	1	13,77 h
	1	12,55 h dont 1 NON POURVU
	1	8,21 h
5	6,27 h dont 1 NON POURVU	
2	3,67 h	
FILIÈRE CULTURELLE		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1e classe	1	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
FILIÈRE SOCIALE		
Éducateur Principal Jeunes Enfants	2	35 h dont 1 NON POURVU (Disponibilité pour convenances personnelles)
Assistant socio-éducatif Pal	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture Pale 1ère classe	1	35 h

Auxiliaire de Puériculture Pale 2ème classe	1	35 h
	1	30 h
ATSEM principal 2ème classe	4	35 h dont 2 NON POURVUS
FILÈRE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service Principal de 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h
FILÈRE ANIMATION		
Animateur principal de 2ème classe	1	35 h
Animateur	1	35 h
Adjoint d'animation	3	35 h
	1	26 h
	1	20 h
	1	33,15 h
	102	(dont 13 non pourvus)

5 – Garderie Multi-Accueil : Auxiliaire de puériculture- Délib n° 2017-119 :

Étant donné les besoins d'encadrement au sein de la Garderie Multi Accueil « les P'tites canailles », il serait utile de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps plein à compter du 1er octobre 2017.

Parallèlement, nous pouvons supprimer un poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à 17,3 heures hebdomadaires et un autre à 17,5 heures hebdomadaires. (cf le tableau ci-dessus)

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

6 – Augmentations de temps d'emploi - Délib n° 2017-120 :

Du fait des derniers départs en retraite, il serait souhaitable d'augmenter le temps d'emploi de plusieurs adjoints techniques territoriaux. Ainsi il est nécessaire de créer et de supprimer les postes suivants à compter du 1er octobre 2017.

Créations :

1 poste d'Adjoint Technique territorial	27,80h/semaine
1 poste d'Adjoint Technique territorial	26,27h/semaine
1 poste d'Adjoint Technique territorial	18,81h/semaine

Suppressions :

1 poste d'Adjoint Technique territorial	19,80h/semaine
2 postes d'Adjoint Technique territorial	6,27h/semaine

Voir le tableau des agents titulaires et stagiaires ci-dessus.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

7 – Indemnités de conseil et budget de la Trésorière - Délib n° 2017-121 :

Il peut être accordé à Madame WATIN Marie-France, Trésorière, une indemnité de conseil et une indemnité de confection du budget pour l'année 2017 s'élevant à un pourcentage décidé par le

Conseil Municipal du montant maximum autorisé par les textes.

Dans le cadre d'un versement à 100 %, ses indemnités se décomposeraient comme ceci.

	Période	Indemnité Brute
Indemnité de Conseil	1 an	978.05 €
Indemnité de confection de budget	1 an	45,73 €
Montant total brut		1 023.78 €

Elles feraient l'objet des prélèvements obligatoires de la C.S.G. et R.D.S. ainsi que le 1% solidarité.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

8 – Décision modificative n° 2 – Budget Communal - Délib n° 2017-122 :

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
2051	OP108/AG7 logiciel médiathèque + RFID	35 790,00 €	4 000,00 €	39 790,00 €	plus élevé que prévu
2111	Terrain SIARD	30 000,00 €	-3 000,00 €	27 000,00 €	moins élevé que prévu
21311	Accessibilité mairie de Dreslincourt	25 000,00 €	-25 000,00 €	0,00 €	Report en 2018
21311	Climatiseur mairie	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €	moins élevé que prévu
21312	Accessibilité PMR H. Michel	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	Report en 2018
21312	Accessibilité PMR J. Hochet	54 000,00 €	-54 000,00 €	0,00 €	Report en 2018
21318	Réfection étanchéité toiture restauration municipale	30 000,00 €	-30 000,00 €	0,00 €	Report en 2018
21318	Imprimante Services Techniques	1 200,00 €	-1 200,00 €	0,00 €	Annulé
2182	Véhicule DGS	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	non prévu au BP
2184	Mobilier médiathèque	200 000,00 €	-40 000,00 €	160 000,00 €	moins élevé que prévu
2188	112/E1 Climatiseur école A. Briand	0,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	Transfert du 6067
2188	Statue monument aux morts	0,00 €	14 760,00 €	14 760,00 €	non prévu au BP
21318	Chap040/OP110/AG1 Travaux en régie 318 rue de Paris (trésorerie)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	équilibré avec le 722
21312	Chap040/OP112/E9 Rénovation logement J. Hochet	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	équilibré avec le 722
21312	Chap040/OP112/E9 Tvx en régie remplacement des menuiserie H. Michel	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	équilibré avec le 722
21318	Chap040/OP110/FOY Tvx en régie Porte salle de musique	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	équilibré avec le 722
			-120 040,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL
1641	Emprunt nouveau	1 129 368,00 €	-145 521,00 €	983 847,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	747 388,00 €	25 481,00 €	772 869,00 €
			-120 040,00 €	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
6067	E1 Fournitures scolaires école A. Briand	18 180,00 €	-1 400,00 €	16 780,00 €	Transfert au 2188
615221	E4 Nettoyage et mise en peinture façade H. Michel	10 000,00 €	-10 000,00 €	0,00 €	Report en 2018
739223	Fonds de péréquation intercommunale	160 000,00 €	8 919,00 €	168 919,00 €	Plus élevé que prévu
023	Virement à la section d'investissement	747 388,00 €	25 481,00 €	772 869,00 €	
			23 000,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 01	TOTAL	
722	Chap040/AG1 Travaux en régie 318 rue de Paris (trésorerie)	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	équilibré avec le 21318
722	Chap040/E3 Rénovation logement J. Hochet	0,00 €	9 000,00 €		équilibré avec le 21312
722	Chap040/E4 remplacement des menuiserie H. Michel	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	équilibré avec le 21312
722	Chap040/FOY Porte salle de musique	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	équilibré avec le 21318
			23 000,00 €		

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

9- Mise à la réforme de biens - Délib n° 2017-123 :

Suite au recensement de l'actif de la Commune et en concordance avec l'actif de la trésorerie, il est nécessaire de sortir du patrimoine les biens qui ont été mis à la réforme.

Les biens ont une valeur comptable nulle et ne sont plus utilisés par les services de la Commune. Ils ont déjà été remplacé par des biens similaires.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10 – Ajout d'un tarif bibliothèque 2017– Délib n° 2017-124 :

La bibliothèque souhaite vendre les livres qui ne sont plus empruntés par les adhérents. Le prix de vente d'un document est fixé à 0.50€.

La délibération 2016-186 doit être modifiée comme suit :

	Jeunes (- de 15 ans)	Adultes (Ribécourt-Dreslincourt)	Adultes (Hors commune)
Adhésion livres	1,00 €	4,00 €	6,00 €
Adhésion livres et multimédia	2,00 €	8,00 €	12,00 €
Vente de livre	0,50 €		

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

11- Lancement d'une consultation acquisition de mobilier médiathèque :

Dans le cadre de l'ouverture de la future Médiathèque Municipale, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de mobiliers. Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à lancer une consultation pour un montant estimatif de 150 000 € T.T.C.

12 – Lancement d'une consultation acquisition informatique médiathèque :

Dans le cadre de l'ouverture de la future Médiathèque Municipale, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de mobiliers, de matériel informatique. Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à lancer une consultation pour un montant estimatif de 50 000 € T.T.C.

13 - Demande de subvention DRAC acquisition mobilier médiathèque – Délib n° 2017-125 :

L'acquisition de mobilier nécessaire à l'exploitation de la Médiathèque Municipale peut bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est proposé d'autoriser M. Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention de auprès de la DRAC pour une participation à hauteur de 45%.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

14 - Demande de subvention DRAC acquisition informatique médiathèque – Délib n° 2017-126 :

L'acquisition du matériel informatique, du logiciel et du RFID nécessaires à l'exploitation de la Médiathèque Municipale peut bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est proposé d'autoriser M. Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention de auprès de la DRAC pour une participation à hauteur de 55%.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

15 - Demande de subvention DRAC acquisition collections médiathèque – Délib n° 2017-127 :

L'acquisition des nouveaux fonds de prêts nécessaires à l'exploitation de la Médiathèque Municipale peut bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Il est proposé d'autoriser M. Le Maire de déposer un dossier de demande de subvention de auprès de la DRAC pour une participation à hauteur de 30%.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

16 - Incorporation de biens sans maître – Délib n° 2017-128 :

La Préfecture nous informe qu'après enquête, la parcelle cadastrée ZA16 n'a pas de propriétaire. La commune peut par délibération incorporer l'immeuble dans le domaine public. Cette incorporation devra ensuite être constatée par arrêté du maire.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

17 - Subvention exceptionnelle pour les sinistrés d'Irma – Délib n° 2017-129 :

Suite au passage de l'ouragan Irma sur les îles de Saint Martin et de Saint Barthélémy, il est proposé de faire un don de 2 000€. Ce dernier sera effectué auprès de la Croix Rouge.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

18 - Mise en place de compteurs communicant GRDF - et convention – Délib n° 2017-130 :

GRDF souhaite installer dans notre commune des compteurs gaz communicants. Celui-ci permet le relevé automatique à distance des consommations. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention pour leur mise en place.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

19 - Renouvellement convention Fourrière – Délib n° 2017-131 :

Suite à une recrudescence de véhicules immobilisés sur la voie publique, il est nécessaire pour la commune de solliciter les services d'un garage agréé afin de procéder à l'enlèvement desdits véhicules.

La commune a signé depuis 2007 une convention fourrière avec la SARL DACL à Compiègne. Celle-ci a toujours fait preuve de réactivité et d'efficacité. La convention est arrivée à terme et doit être renouvelée.

Les tarifs proposés par la SARL DACL sont les prix maximums fixés par arrêté ministériel. Ils s'élèvent à 241.00€ TTC (arrêté du 10 août 2017). Ils seront révisés chaque année suivant l'arrêté en vigueur.

Les frais d'enlèvement des véhicules seront avancés par la commune puis remboursés par le propriétaire.

Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer une convention fourrière avec la SARL DACL pour une durée de 60 mois (5ans).

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

III – TRAVAUX

Rapporteur : M. POTET

20 - Classement sans suite du marché "réhabilitation d'un bâtiment de bureau en maison médicale" - lancement d'une nouvelle procédure – Délib n° 2017-132 :

Suite à la consultation des entreprises lancée en juillet 2017 concernant les travaux de transformation de bureaux en Maison Médicale, le marché est laissé sans suites pour irrégularité dans la procédure.

Une nouvelle procédure doit être lancée début octobre sous forme de MAPA.

Il est donc nécessaire d'autoriser M. le Maire à lancer cette procédure.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

IV – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : M. CARRASCO

21 - Lait dans les écoles :

Chaque année, une distribution de lait est dans les écoles. Les tarifs sont demandés au seul fournisseur qui répond aux demandes.

Concernant les subventions, FRANCE AGRIMER a instauré de nouvelles modalités d'attribution de l'aide à la distribution de lait. Le programme est remplacé par la distribution de produits laitiers qui doit être accompagnée de mesures pédagogiques (achat de fruit et légumes, intervention en classe, ateliers de cuisine, dégustation, éducation sensorielle ou visite de ferme ou d'entreprises agroalimentaires).

Il est donc décidé de maintenir cette distribution mais de ne pas faire la demande de subventions (rappel de l'aide actuelle : 200 € annuel, à la baisse chaque année) compte-tenu du surcoût que cela engendrerait pour la collectivité.

V - CULTURE/JEUNESSE

22. Bibliothèque - Convention Département MDO festival « Contes d'Automne – Délib n° 2017-133 :

Dans le cadre des « Contes d'Automne », il convient de signer une convention départementale avec la Médiathèque Départementale de l'Oise.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

VI – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour épuisé et aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 21H00.